

# Propriétaires d'un logement sur l'agglomération orléanaise, louez solidaire !



- **Bénéficiez de garanties  
pour louer en toute sécurité**
- **Faites un geste  
pour favoriser l'accès  
au logement pour tous**

[www.orleans-agglo.fr](http://www.orleans-agglo.fr)  
#orleansetsonagglo

**SOLIHA**  
ASSOCIATION  
NATIONALE DES  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



**Agglo**  
Orléans Val de Loire

Boigny-sur-Bionne - Bou - Chanteau - La Chapelle-Saint-Mesmin - Chécy - Combleux - Fleury-les-Aubrais - Ingré -  
Mardié - Marigny-les-Usages - Olivet - Orléans - Ormes - Saint-Cyr-en-Val - Saint-Denis-en-Val - Saint-Hilaire-Saint-Mesmin  
- Saint-Jean-de-Braye - Saint-Jean-de-la-Ruelle - Saint-Jean-le-Blanc - Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Saran - Semoy

## Un dispositif solidaire, une sécurité maximale pour vos loyers

L'accès au logement constitue souvent un frein dans la recherche d'un emploi stable pour les personnes en insertion. C'est pourquoi, SOLIHA Agence Immobilière Sociale Loiret lance, avec le soutien de l'AggLO, le dispositif **LouezZen** pour faciliter l'accès au logement de ces personnes. **LouezZen** s'adresse à tous les propriétaires d'un logement situé sur l'agglomération orléanaise qui souhaitent s'engager dans une location solidaire. L'engagement est de 6 ans et ouvre droit à des avantages en contrepartie du respect des conditions liées au dispositif.

**Avec « Louez Zen », conjuguez investissement sécurisé et engagement citoyen !**



### Je souhaite louer solidaire, quels seront mes avantages ?

#### La garantie complète des risques locatifs, gratuite

Avec **Louez Zen**, vous bénéficiez de l'assurance locative Visale pour les impayés de loyers et de garanties complémentaires contre les dégradations locatives et protection juridique. De plus, SOLIHA AIS s'engage à prendre en charge la vacance locative liée à une absence de candidature<sup>(1)</sup>.

#### Une gestion locative sociale professionnelle, à prix réduit

Durant toute la durée de votre engagement, SOLIHA AIS assure pour vous et en toute transparence la gestion locative de votre logement. Les frais de gestion inhérents sont gratuits les 3 premières années et réduits de moitié les 3 suivantes.

#### Des avantages fiscaux

Vous bénéficiez des avantages fiscaux liés au conventionnement du loyer et, pour toute mise en location avant le 31 décembre 2017, d'une prime au conventionnement<sup>(2)</sup> de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) à la première mise en location.

### Quelles sont les conditions d'accès au dispositif ?

#### 1 Proposer un logement en bon état, situé à proximité des zones d'emploi

Votre logement doit respecter certains critères de qualité (logement décent), de localisation (en zone urbaine et/ou à proximité des transports urbains) et de coût (charges locatives réduites et faibles dépenses énergétiques).

#### 2 S'engager à louer à loyer modéré pour une durée minimale de 6 ans

Par une convention signée avec l'Anah, vous vous engagez à respecter les plafonds de loyer définis pendant au moins 6 ans.

#### 3 Louer à des personnes en démarche d'insertion professionnelle orientées par un organisme d'accompagnement et sélectionnées par SOLIHA AIS.

<sup>(1)</sup> en cas de délai de préavis réduit et dans la limite d'un mois de loyer. Soumis à certaines conditions.

<sup>(2)</sup> sous réserve des moyens et conditions propres à l'Anah